

Adresser tout ce qui concerne la « Libre Pensée internationale » à E. PEYTREQUIN, 4, Louve, Lausanne. La rédaction de la « Voix de l'Humanité » est indépendante de celle de la « Libre Pensée internationale ». Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

La Voix de l'Humanité

ORGANE DE LA « LIGUE POUR L'ORGANISATION DU PROGRES »

Supplément hebdomadaire des Documents du Progrès

ABONNEMENTS :
Edition hebdomad. : France et Suisse, 3 fr. par an ; autres pays, 5 fr. par an. Gratuit pour les abonnés de la « Libre Pensée internationale ».

Comité d'action suisse de la Ligue : Dr Auguste FOREL ; A. SUTER, vice-président du Conseil communal de Lausanne ; Dr R. BRODA ; O. NIPPOLD, ancien professeur à l'Université de Berne ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. PEYTREQUIN, prés. du cons. d'adm. du journal « La Libre Pensée internationale » ; H. WASSERMANN, vice-président de l'Ordre pour l'Action sociale et morale, Lausanne ; E. GUINAND, de la Société vaudoise de la Paix ; H. HODLER, président de l'Association Esperantiste, Genève, etc.

Comité de patronage international : Ferd. BUISSON, prés. de la Ligue des Droits de l'Homme, Emile CORRA, prés. de la Société positiviste (Paris) ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; W. FOERSTER, prés. du Bureau intern. des poids et mesures ; Emile VANDERVELDE, ministre belge ; CASTBERG, ministre norvégien ; Dr de Magalhães LIMA, sénateur portugais, etc. **Président de la Ligue :** Dr R. BRODA, Lausanne, 60, avenue de Rumine. — Prière d'envoyer à cette adresse tout ce qui concerne la direction de la Ligue et la réaction de ses organes.

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

La Ligue des Droits de l'Homme suggère l'idée d'une Commission des neutres

Le secrétaire général de cette Association nous prie de publier le communiqué suivant :

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme vient de voter l'ordre du jour suivant :

« La Ligue des Droits de l'Homme,

Considérant qu'il est essentiel qu'aucun doute, si léger qu'il soit, ne puisse être élevé sur les accusations portées par les gouvernements français et belge contre la conduite de la guerre par les Allemands ;

Considérant que les enquêtes et du gouvernement français et du gouvernement belge ont été menées avec le plus extrême scrupule par des hommes dont la compétence juridique et l'autorité morale sont universellement reconnues ;

Considérant que les faits apportés par ces enquêtes émanant de témoins d'origines si diverses, sont si nombreux, si précis et si concordants qu'il semble impossible de ne pas ajouter foi à leur véracité ;

Considérant, néanmoins, qu'il a paru à certains neutres que les témoins et enquêteurs, appartenant aux pays lésés, n'avaient peut-être pu, en dépit de la sincérité des uns et de l'impartialité des autres, se défendre entièrement contre toute prévention nationale ;

Considérant enfin que les gouvernements français et belge n'ont rien à redouter, mais tout à attendre d'une contre-enquête menée par les neutres, après laquelle toute espèce de doute deviendra impossible, même pour ceux d'entre eux qui pourraient être le mieux disposés en faveur de nos ennemis ;

Emet le vœu qu'une COMMISSION INTERNATIONALE DES NEUTRES soit invitée à vérifier, à compléter et à contrôler toutes les enquêtes sur les atrocités allemandes. »

Les féministes françaises et la guerre

Quelle a été, quelle est l'attitude des féministes françaises depuis que le fléau de la guerre s'est abattu sur leur pays, sur l'Europe entière ? Dans quel état d'esprit les a-t-il trouvées ? Qu'ont elles fait pour en pallier les effets, et surtout quels sentiments et quelles pensées les animent ? Une réponse à ces questions intéressera sans doute les lecteurs de cette feuille internationale qui savent ce que l'opinion des femmes vaut.

Les féministes françaises étaient toutes, quand éclata l'orage, nettement pacifistes. La plupart croyaient voir poindre déjà l'aurore de la paix universelle ; quelques-unes appréhendaient au contraire, sans oser y croire, la catastrophe mondiale que la fin de juillet, soudain, révéla possible. Toutes la redoutaient ; toutes l'acceptèrent avec la même vaillance que les soldats qui partirent au front. Car, de même que les socialistes, les femmes avaient senti que le gouvernement de leur pays avait jusqu'à la fin lutté pour la paix, qu'une volonté étrangère seule l'avait acculé à la guerre. Elles comprirent que leurs maris et leurs fils partaient pour défendre non seulement le sol de la France envahi, mais le droit vieil et civil

lisation menacée. Le sacrifice fait, elles se mirent, elles aussi, au service de la patrie. L'énumération des œuvres qui jaillirent des associations et des volontés féministes serait longue. D'une façon générale, disons que leur activité s'est surtout attachée à diminuer les maux de la guerre causés par le chômage et ceux qui résultent de l'invasion. D'un accord presque tacite, elles se dirent que les organisations de la Croix-Rouge ne manqueraient pas de dévouements, que la sensibilité des autres femmes les conduirait en grand nombre au chevet des blessés. Aussi assumèrent-elles, parce que plus ingrate, la tâche de lutter contre la misère des femmes et des enfants et celle des réfugiés. Ouvroirs, œuvres d'assistance s'organisèrent dès les premiers jours de la guerre, à Paris et en province, et ne cessèrent qu'avec la paix. N'oublions pas, cependant, de dire que plusieurs doctresses partirent à cette époque dans les ambulances et ne sont pas encore revenues.

Ainsi, les mois d'août et de septembre passèrent dans une activité qui ne laissait d'autres loisirs que la lecture des journaux. L'automne venu, on se retrouva et il apparut alors que des questions pratiques subsistaient. D'Amérique, de Hollande parvenaient, soit au Conseil national des Femmes françaises, soit à l'Union pour le suffrage des femmes, des sollicitations pour une action commune des femmes en faveur de la paix. A toutes ces sollicitations, le Conseil national et l'Union française ont répondu par une fin de non recevoir, aussi courtoise dans les termes que catégorique dans le fond. Aucune voix discordante ne s'est fait entendre. Les réponses négatives ont, dans ces deux organisations, été votées à l'unanimité.

Qu'est-ce à dire ? Les féministes de France ne seraient-elles plus pacifistes ? Auraient-elles renié leur idéal de fraternité universelle ? Cesseraient-elles d'aspirer à la formation des Etats-Unis d'Europe ? En aucune façon. Cette attitude signifie seulement ceci : qu'à leur profonde surprise elles ont aperçu qu'un Etat aspirait, non à la fraternité des peuples, mais à la domination de sa « Kultur », que, pour l'imposer aux autres, il ne craignait point de recourir à la guerre la plus crue, qu'il fallait donc, avant de pouvoir parler de paix, abattre cet ennemi de toute paix. Celle que les féministes appellent est une paix fondée sur le respect des nationalités, sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Là où il y a asservissement et contrainte, il ne peut y avoir de paix. C'est en vertu de ces idées que les féministes continueront à soutenir de leur effort cette guerre où la France ne défend pas seulement son sol et ses libertés, mais les libertés des autres peuples. Elles sont fières de voir les armées françaises s'acquiescer, dans cette lutte gigantesque, une gloire dont la pureté pourra rivaliser avec celle des armées de la Révolution. Pour cette guerre qui, pour la première fois, est une guerre faite à la guerre, plusieurs ont donné ce qu'elles avaient de plus cher, toutes le meilleur de leur effort.

Lorsque cette attitude des féministes françaises aura été parfaitement comprise par leurs sœurs des pays neutres, celles-ci cesseront sans doute de les convier à des manifestations pacifiques qui, à l'heure actuelle, constitueraient un véritable renie-

ment de leur idéal. Celui-ci n'a cessé d'être LE DROIT. Jusqu'à ce que le droit européen sorte établi de cette guerre, les féministes de France resteront unies à leurs maris, à leurs fils, à leurs frères dans la lutte, noble entre toutes, qu'ils soutiennent depuis huit mois. Et, lorsque l'heure de la victoire aura sonné, elles veilleront, s'il en est besoin, à ce que les conditions de paix qui rendront la liberté aux peuples opprimés ou spoliés, NE PORTENT ATTEINTE A L'INTEGRITE TERRITORIALE D'AUCUNE NATIONALITE. En termes plus précis, si le but de cette guerre est de délivrer l'Alsace-Lorraine de l'oppression allemande, la Bosnie et l'Herzégovine du joug autrichien, la Belgique de l'invasion prussienne ; de rendre le Schleswig aux Danois, la Transylvanie aux Roumains, l'autonomie à la Pologne, etc., NOUS VERRONS PAR CONTRE AVEC HORREUR ANNEXER AU TERRITOIRE FRANÇAIS UN SEUL POUCE DE TERRE ALLEMANDE.

De la lutte effroyable à laquelle nous assistons doit sortir une Europe politiquement juste. Les féministes l'ont compris et tout leur effort, uni à celui de toutes les nations, est aujourd'hui tendu vers ce but. Grande serait leur joie si leurs sœurs des pays neutres, ayant enfin compris la grandeur de l'œuvre qui s'enfante aujourd'hui dans la souffrance et le sang, s'associaient à leurs espérances, à leur foi.

Louise COUPAIN,

membre du Comité central de l'Union française pour le suffrage des femmes.

Est-il admissible que la paix future sanctionne l'annexion de n'importe quel pays contre la volonté de ses habitants ?

Réponse de M. Maurice Gabbud,

instituteur à Bagnes.

Tout citoyen démocrate digne de ce nom, tout penseur progressiste conscient, si son esprit n'est pas oblitéré par les quelconques préjugés chauvins, doit désapprouver énergiquement l'idée d'annexion d'un pays à un autre, en dépit de la volonté contraire des habitants, les premiers et, en droit, les seuls intéressés.

A la prochaine révision de la carte de l'Europe et du monde, qui sera certainement une des conséquences directes et fatales de la guerre actuelle, révision qui, peut-être, bouleversera considérablement le système préexistant de géographie politique, on devra en tout premier lieu tenir compte du principe des nationalités naturellement et historiquement constituées, disposant à leur gré de leur avenir politique et social, si l'on a le moindre souci d'établir une paix durable.

Les intérêts primordiaux de l'humanité, les droits et aspirations sacrés des peuples vers plus de liberté réclament cela depuis des siècles.

Une sévère observation de ce principe de respect et de dignité aurait évité à la planète bien des fléaux sanglants qui l'ont si souvent désolée : conflits stériles, guerres meurtrières de conquête ou de révolte.

N'est-ce pas à des questions de frontières résolues tout autrement que nous devons, en temps de paix, un équilibre européen aussi fragile et ins-

table? Une terrible épée de Damoclès était constamment suspendue sur cette paix si précaire, pour le plus grand profit du féau militariste, ce cancer rongeur des nations qui paralysait l'essor bienfaisant des classes laborieuses vers toujours plus de civilisation.

De quoi était faite l'endémie et si sanglante question d'Orient? De la revöte de nationalités opprimées et souffrantes contre le despotisme crue de dominateurs étrangers.

Le dépeçage de la Pologne, au XVIIIe siècle, fut un acte de viol national. Qui pourrait établir la somme des résultats néfastes qui pourraient dresser le bilan ensanglanté de cette unique violation d'un droit social imprescriptible?

Combien de flots de sang n'ont-ils pas été versés pour noyer les révoites des malheureux compatriotes de Sobieski, les compagnons du vaieur Kosciusko et du poète proscrit, le patriote Mickiewicz, avant que l'ORDRE REGNAT A VARSOVIE, pour employer le mot historique fameux par son atroce ironie? Combien de calvaires douloureux ont été gravés par les malheureux proscrits encombrant les routes lugubres de la Sibérie? De combien de dénis de justice et d'ignominies ont été victimes les pauvres paysans de la Posnanie, spoliés et humiliés sous l'écrasante boue prussienne?

Pendant près d'un demi-siècle précédant la catastrophe de 1914, la constante protestation de l'Alsace-Lorraine, douloureusement arrachée des entrailles de la France par les armes germanique, a plané sur l'Europe comme un aigle au cauchemar et, à l'heure fatale de la conflagration actuelle, n'en a pas été le moindre facteur.

Mais, hélas! je suis envahi, en écrivant ces lignes, de beaucoup de scepticisme, qui me semble que trop bien fondé. L'Allemagne s'annexe déjà la Belgique aussi précipitamment qu'elle l'a provisoirement conquise. En cas de victoire définitive de la Triple-Entente, la France aura-t-elle la sagesse et le souci de l'équité pour se contenter de ravoir l'Alsace et la Lorraine? Ses chauvins ne jettent-ils pas des regards de convoitise sur le Palatinat et les riches provinces de la Prusse rhénane, déjà violemment possédés sous ses conquérants nationaux, Louis XIV et Napoléon? La voix de la raison, de la justice et de la liberté dominera-t-elle enfin celle de la haine, de la force, des folles représailles et des revanches réciproques et alternantes?

Réponse de M^{lle} Lida Gustava Heymann,
présidente de l'Association pour le suffrage des femmes,
Munich.

Vous me demandez mon opinion sur l'annexion éventuelle de la Belgique par l'Allemagne. Ma réponse sera brève et sans aucune réserve.

Je nie qu'aucune nation ait le droit d'annexer un autre pays contre sa volonté: Je condamne en même temps le genre de colonisation qui — sous prétexte de porter la civilisation aux sauvages — annexe leur pays pour en exploiter les habitants.

Les particuliers n'ont pas le droit de voler: est-ce que ce serait permis aux peuples?

Réponse de M^{me} Ellen Key (Stockholm),
auteur du « Siècle de l'enfant ».

Toute ma conviction, tout mon espoir sont exprimés par ces paroles de Romain Rolland, l'apôtre de l'amour et de la paix parmi tant d'apôtres de la haine déguisée en patriotisme. Je les cite en les soulignant avec enthousiasme:

«... Il faut intéresser l'opinion publique du monde entier à ce que la paix future soit juste, à ce que les appétits du vainqueur (quel qu'il soit) et les intrigues de la diplomatie n'en fassent plus l'amorce d'une nouvelle guerre de revanche... Il y a une loi humaine, éternelle, universelle, dont nous devons être tous les serviteurs et les défenseurs: c'est celle du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. Et qui viole

cette loi, qu'il soit l'ennemi de tous!» (« L'Humanité », 27 mars 1915.)

Si tout le sang versé, toutes les larmes répandues ne suffisent pas pour inscrire ces maximes dans le cœur de ceux qui — une fois — feront le traité de paix, l'Europe est perdue. La paix ne sera qu'une trêve et la guerre prochaine sera le déluge!

Points de vue de la Ligue du droit des peuples (1)

Le principe du droit des peuples a déjà préoccupé plusieurs esprits dans tous les pays, surtout ces dernières années. Il s'est, dès lors, produit un mouvement qui a donné lieu à la création de divers organismes ayant pour objet la propagation de ce principe qu'ils s'efforcent de faire prévaloir dans la mesure de leurs moyens.

LA LIGUE INTERNATIONALE POUR LA DEFENSE DU DROIT DES PEUPLES (21, rue Visconti, Paris VIe) est un de ces groupements. Elle a été créée en 1912 et, par la publication de ses « Cahiers mensuels », elle a essayé d'organiser l'opinion internationale de façon à ce qu'elle soit un appui à la résistance des peuples lésés dans leur droit.

Elle reconnaît LE DROIT FONDAMENTAL DES PEUPLES DE N'ETRE AGRÉGÉS A UN ETAT QUE S'ILS Y ONT CONSENTI LIBREMENT.

Rendre claire et familière cette idée moderne du droit, la défendre, la perfectionner en la poussant à ses conséquences, faire enfin qu'elle regne, tel est l'objet suprême tenté par cette ASSOCIATION INTERNATIONALE.

Son distingué président, M. Ernest Denis, professeur à la Sorbonne, vient de publier un ouvrage: « La guerre » (2), dans lequel il défend ce principe avec le talent qu'on lui connaît et l'autorité attachée à son nom.

En voici quelques extraits, qui répondent à la question posée par nous:

« Que prétendait l'Allemagne? — Aucun doute ne subsiste sur ce point. Elle voulait ORGANISER l'univers, c'est-à-dire qu'elle réclame la « domination universelle. — Que représentent les « alliés? L'équilibre. Ils veulent qu'aucune nation, « quel que soit le nombre de ses habitants, ne « puisse être menacée dans son existence, que tous « les peuples soient libres de développer leur activité dans des conditions normales, sans avoir « à craindre chaque matin de se voir signifier un « arrêt d'expropriation en vertu de je ne sais « quelle supériorité mystique. »

« Toujours nos victoires ont été fécondes et nos « trophées ce sont les nations à qui, comme le « maître de toute pitié et de tout amour, nous « avons dit: Lève-toi et marche! »

« La civilisation, disait Rieger et ont répété les « universités françaises, est l'œuvre, non pas d'un « peuple unique, mais de tous les peuples. »

« Un peuple qui disparaît, c'est une lumière « qui s'éteint, c'est une étoile qui meurt. »

« Sur toute vie qui essaie de naître, se pose « lourdement la botte prussienne. — En voilà assez. La conscience humaine est à bout de patience. En même temps que l'équilibre, en face « de l'hégémonie d'une race soi-disant supérieure, « les alliés représentent, contre l'égoïsme brutal « de la raison d'Etat, le droit des peuples et le « principe des nationalités. »

« Dans nos sociétés démocratiques, le fondement des Etats ne peut être que la volonté des « peuples. »

(1) Communiqués par M. Is. Polako, membre du Comité directeur de cette Association.

(2) Delagrave, Paris.

« La conscience contemporaine et l'intérêt général exigent que l'on proclame et que l'on garantisse l'égalité absolue des diverses races. »

APPEL
pour la constitution d'une Société internationale
d'émigration pour combattre les maux causés
par la surpopulation.

Le surpeuplement existe dans plusieurs pays de l'Europe occidentale et centrale; il y rend la vie dure, les impôts lourds, la concurrence acharnée, la chasse aux places terrible, les carrières libérales encombrées; il occasionne la naissance de nombreux problèmes sociaux dont la solution est cherchée par le moyen de palliatifs insuffisants.

Voici les quatre moyens employés jusqu'à ce jour pour combattre la trop forte densité de la population dans les pays souffrant de l'entassement de leurs habitants encerclés entre des frontières trop étroites:

1° Dès la plus haute antiquité, la guerre fait le vide momentanément, puis la population s'accroît de nouveau et une nouvelle guerre devient nécessaire.

2° Tous les procédés inventés par l'immoralité pour favoriser la débauche et limiter les naissances.

3° L'émigration facilitée par la conquête, la violence, la force des armes, le protectorat imposé.

4° L'émigration volontaire et l'achat de propriétés ou de concessions.

L'emploi des trois premiers moyens, fruits de l'injustice, n'a pas rendu les hommes heureux conquérants et conquis se battent tous ensemble férocement, à l'heure actuelle; du reste, cela est passé ainsi dès les temps les plus reculés.

Cependant, l'invention des bateaux à vapeur et des chemins de fer a extraordinairement facilité les communications.

Le quatrième moyen, évitant l'effusion du sang dans la plus large mesure possible, est bien plus profitable et bien moins coûteux; seul, il est moral et juste et peut devenir très efficace, à condition d'être complètement internationalisé, ce qui peut seulement l'initiative privée.

Voici ce que nous soumettons au bienveillant examen des personnes compétentes: La fondation d'une société internationale immobilière par actions, au capital le plus élevé possible, ayant pour but:

a) l'achat à l'amiable en grand de contrées peuplées, le droit d'expropriation pouvant être réclamé si l'expérience le rend indispensable;

b) la préparation de ces territoires pour l'émigrant, par la création de routes, de canaux, de chemins de fer;

c) la revente au détail, à un prix rémunérateur, mais abordable même à l'émigrant le plus pauvre, des régions ainsi préparées d'avance pour le parcellement, des facilités de paiement pouvant être accordées sous forme de concessions conditionnelles;

d) la Société espérée prenant toutes les dispositions pour assurer, par le travail, une existence heureuse aux émigrants qu'elle irait chercher en Europe par une publicité intelligente.

Nous réclamons instamment la discussion publique, large et courtoise, la critique bienveillante, l'opinion motivée des économistes, géographes, banquiers, sociétés d'émigration, existantes, l'avis éclairé des juristes, des directeurs de sociétés de transport, chemins de fer et bateaux, l'avis officiels des comités politiques et des gouvernements et surtout les dispositions préalables des capitalistes dont les journaux financiers et coloniaux nous donneront la pensée intime.

E. GUINAND, architecte,
Longeraie 2, Lausanne.
Prière à la presse de reproduire.